



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FLASH INFO

MON
ORIENTATION
EN LIGNE

n° 13 - avril 2025



Publications

→ Nouvelles publications



Collection « Parcours » : *Design*.

Collection « Parcours » : *Agroalimentaire*.

Collection « Zoom sur les métiers » : *Les métiers de l'industrie du papier carton*.

Collège / Lycée

→ DNB 2025 et prépa-lycée

Une nouvelle mention « Très bien avec félicitations du jury » pourra désormais être attribuée aux candidats obtenant au moins 720 points sur 800 à l'examen du DNB (diplôme national du brevet). Elle donnera droit au versement, sous conditions, d'une bourse au mérite au lycée. Cette bourse sera versée tous les trimestres et son montant variera entre 134 et 334 euros. Autre nouveauté, il y aura désormais deux notes séparées pour l'histoire-géographie et pour l'enseignement moral et civique. Les deux disciplines resteront toutefois rassemblées au sein d'une même épreuve. Par ailleurs, à compter de la session 2026, les épreuves terminales représenteront 60 % de la note finale (contre 50 % aujourd'hui), et le contrôle continu 40 % (aujourd'hui 50 %).

Une note de la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) de mars 2025 dresse un bilan de l'expérimentation du dispositif classe préparatoire à la classe de 2^{de} (dite « prépa-lycée »), destinée aux élèves volontaires n'ayant pas obtenu le DNB. Si ces classes peuvent être maintenues à la rentrée 2025, elles devraient laisser place à un « parcours renforcé » en classe de seconde à la rentrée 2026.

À consulter : l'[arrêté du 26 février](#) ainsi que l'[arrêté du 10 avril 2025](#) qui modifient l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du DNB.

L'[article](#) en ligne sur le site Service Public et [la Note d'information n°25-14](#) de mars 2025.

→ La classe de seconde : étape-clé pour l'élève

Un rapport de l'IGÉSR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche) dresse un portrait inédit de la classe de seconde générale et technologique autour des dimensions d'apprentissage, d'orientation et d'engagement citoyen, dans un contexte d'évolutions structurelles au collège et au lycée.

La mission souligne notamment la complexité de la transition du collège au lycée mais aussi du choix d'orientation qui s'opère en 2^{de} (choix d'une série dans la voie technologique ou de spécialités dans la voie générale). Ce processus est souvent complexe pour les élèves mais aussi pour les enseignants, du fait d'un manque de connaissance des différents parcours qui peut déboucher sur des choix d'orientation plutôt subis qu'assumés.

Cette analyse amène la mission à formuler des recommandations, parmi lesquelles : organiser des temps d'information et d'immersion pour accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation, faire évoluer les outils d'affectation pour mieux prendre en compte le projet de l'élève vers la voie professionnelle, informer les élèves et les enseignants sur les parcours post-seconde...

À lire : le [rapport](#) n° 23-24 002C de l'IGÉSR de janvier 2025.

→ Du bac G au bac STMG

Une étude du Céreq publiée le 14 janvier 2025 s'intéresse à l'évolution du bac technologique STMG Sciences et technologies du management et de la gestion. Actuellement, ce bac « représente à lui seul près de 50 % des effectifs globaux de la voie technologique, mais conserve une image négative auprès des élèves, parents, enseignants et acteurs de l'orientation ».

En s'appuyant sur les enquêtes Générations du Céreq, menées de 2001 à 2020, cette étude observe l'évolution de l'insertion dans l'emploi des jeunes titulaires « d'un bac technologique de gestion » et étudie les profils et les parcours scolaires des lycéens passés par cette filière.

À lire : « [Du bac G au bac STMG : 25 ans d'évolution du plus généraliste des diplômes technologiques](#) », Céreq Bref n° 464 de décembre 2024.

→ Prévision des effectifs d'élèves pour les années 2025 à 2029

La baisse des effectifs devrait se poursuivre aux rentrées suivantes, pour atteindre un effectif prévisionnel de 5 699 800 élèves à la rentrée 2029 (560 800 élèves de moins qu'à la rentrée 2024). La baisse pour les rentrées 2025 à 2029 concernerait à la fois le niveau préélémentaire et le niveau élémentaire, que ce soit dans le secteur public ou privé sous contrat. Cette prévision résulte essentiellement des évolutions démographiques, avec des générations d'élèves de moins en moins nombreuses.

À consulter : la [Note d'information n° 25-12](#) de mars 2025.

Enseignement supérieur

→ DSAA : grade de master

À l'issue de l'année universitaire 2025-2026, l'obtention du DSAA diplôme supérieur d'arts appliqués confèrera le grade de master par [décret n° 2025-144 du 17 février 2025](#).

→ Un 15^e master de journalisme reconnu par la profession

Par [communiqué de presse](#) en date du 13 mars 2025, l'Université CY Cergy Paris annonce que le master mention journalisme proposé par l'établissement devient la 15^e formation initiale bénéficiant de cette reconnaissance accordée par la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes).

→ Une « nouvelle » école d'architecture à La Réunion

Créée il y a 35 ans sous la forme d'une antenne de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier, cet établissement devient la 21^e ENSA et la première école d'architecture implantée dans un département ultra-marin.

Le [décret n° 2025-95 du 30 janvier 2025](#) portant création de l'École nationale supérieure d'architecture de La Réunion est publié au JO du 1^{er} février 2025.

À lire : [l'article](#) en ligne sur le site de l'ENSA de la Réunion.

→ Rapport du Comité éthique et scientifique CESPM

Le périmètre des missions du CESPM (Comité éthique et scientifique de la plateforme Parcoursup et Mon Master) a été élargi depuis juin 2024 à l'analyse du fonctionnement de la plateforme Mon Master et à l'analyse des parcours d'études, de l'articulation des différents niveaux de formation et des processus d'orientation et de réorientation.

Le comité revient une nouvelle fois sur le rôle et le fonctionnement des algorithmes utilisés dans Parcoursup et Mon Master et formule des recommandations pour l'amélioration de leur usage.

Le Comité s'est intéressé cette année aux bacheliers STMG, filière dépréciée et mal connue. Il a enrichi sa réflexion de témoignages d'acteurs de terrain de la Nouvelle Aquitaine. Pour cette première étude sur Mon Master, le Comité a limité ses travaux à un regard d'ensemble et comparatif, en s'appuyant sur l'expertise acquise sur Parcoursup et en insistant sur un nécessaire partage d'expérience entre les deux plateformes.

Concernant Parcoursup, le CESPM formule au total 23 recommandations sur, notamment : l'obligation pour les formations sélectives d'avoir une véritable transparence des critères de refus des candidats ; le développement de l'information sur les débouchés de la filière STMG ; les dispositifs d'accompagnement pour les bacheliers technologiques en 1^{er} cycle ; l'information dans les lycées sur le fonctionnement de Parcoursup, sur les études post bac et leurs débouchés, sur les possibilités d'aides sociales étudiantes et les aides au logement.

Concernant Mon master, le CESPM formule 12 recommandations, par exemple sur l'amélioration de la lisibilité des informations sur les formations et le dispositif de saisine, sur la publication systématique du rapport de jury de recrutement pour chaque master ou encore sur la possibilité de diminuer le nombre de vœux en master.

À consulter : le [7^e rapport du CESPM](#) sur le site du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

→ La diversité des trajectoires durant les trois premières années de l'enseignement supérieur

Sur 502 100 bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur français à la rentrée 2019, près des trois quarts sont encore en études ou sont diplômés trois ans après leur entrée dans le supérieur. En licence, un étudiant sur cinq inscrits juste après le baccalauréat redouble la L1 et 15 % l'abandonnent. En STS (section de technicien supérieur), on note 16 % d'abandons en 1^{re} année et moins de poursuites d'études après le diplôme. En IUT, les parcours sont plus linéaires avec peu de redoublements ou d'abandons.

À lire : la [Note d'information du SIES n° 2025-03](#) de janvier 2025.

→ L'enseignement supérieur et la recherche dans les Outre-mer

D'après une note du SIES (sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques), en 2023, parmi les 30 800 lycéens de terminale scolarisés dans une académie d'Outre-mer ayant confirmé au moins un vœu en phase principale sur Parcoursup, 62 % ont postulé à une formation dans l'Hexagone. À l'issue de la campagne, 68 % de ces candidats ont reçu au moins une proposition d'admission et 35 % ont accepté une formation en France métropolitaine. Lorsqu'ils postulent pour des formations dans l'Hexagone, les candidats de terminale ultra-marins choisissent majoritairement les formations universitaires et les BTS.

Par ailleurs, dans un rapport intitulé « L'enseignement supérieur et la recherche dans les Outre-mer » publié en novembre 2024, la Cour des comptes fait le constat d'un développement et d'une diversification de l'offre d'enseignement supérieur en Outre-mer. Cependant, les effets des politiques de formation, de vie étudiante et de recherche restent contrastés et souffrent d'un déficit de stratégie et de coordination.

À lire : la [Note du SIES n° 25.04](#) de janvier 2025 et le [rapport](#) de la Cour des comptes.

→ Supérieur privé lucratif : inspection missionnée

Les ministres de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont annoncé la mise en place d'une inspection ministérielle en vue d'une plus grande transparence du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur privés à but lucratif. Les deux ministres rappellent notamment « leur volonté de mettre la qualité au centre de l'ensemble des formations, y compris par l'apprentissage, et notamment dans le secteur privé à but lucratif ». Un travail est également engagé en parallèle avec le ministère chargé du travail et de l'emploi afin de renforcer le dispositif Qualiopi qui conditionne l'obtention des financements de l'apprentissage.

Cette annonce fait notamment suite à la parution de l'ouvrage de Claire Marchal « Le cube » qui dénonce les méthodes du groupe privé Galileo Global Education.

À lire : le [communiqué de presse](#) en ligne sur le site du ministère.

Santé

→ Études médicales : les propositions de l'Académie de médecine

Dans un [rapport publié en février 2025](#), l'Académie nationale de médecine émet des propositions pour repenser le modèle de la formation initiale. Selon elle, non seulement la réforme PASS-LAS n'aurait pas permis de répondre aux attentes mais sa mise en œuvre a généré un mal-être, pour les élèves de terminale candidatant sur Parcoursup et nombre d'étudiants entrés dans le cursus. Autre conséquence : le départ de nombreux étudiants français vers l'étranger. Près de 5 000 étudiants français, n'ayant pu intégrer ou poursuivre le cursus en France, seraient ainsi partis étudier ailleurs en Europe.

L'Académie formule donc des propositions allant dans le sens d'une simplification, d'un raccourcissement, de la professionnalisation, de la collaboration et de l'humanisation du modèle de formation, parmi lesquelles :

- la mise en place d'une licence en santé, multidisciplinaire pendant les trois premières années et commune aux formations en santé (à la fois médicales et paramédicales) et qui comporterait, en 1^{re} année, au moins 50 % d'ECTS correspondant à des connaissances et compétences partagées entre celles-ci ;
- la création d'un master en médecine en 2 ans et d'un doctorat de 4 ou 5 ans selon les spécialités. La 6^e année consisterait en une année commune à tous les DES (diplômes d'études spécialisées) et permettrait le choix d'une spécialité.

→ Nouvel accès en 2^e ou 3^e année de formation en pharmacie

Par [arrêté du 18 février 2025](#), les titulaires d'une licence dans les mentions chimie, physique-chimie, sciences de la vie, sciences pour la santé ou d'un BUT Génie biologique ou BUT chimie peuvent désormais être candidats à la procédure d'admission dite « passerelle » en 2^e et 3^e année de formation en pharmacie.

Enseignement

→ Réforme du recrutement et de la formation des enseignants

Une réforme de la formation initiale des enseignants sera mise en place en 2026. Dans le cadre de cette réforme, dès la session 2026, le concours externe sera [accessible à bac+3](#). Les lauréats du concours externe bénéficieront d'une formation de niveau master en 2 ans en Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation).

Par ailleurs, dès la rentrée 2026, une [nouvelle licence professorat des écoles \(LPE\)](#) sera proposée. Cette formation préparera au nouveau concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE).

À consulter : l'[article](#) en ligne sur le site du ministère.

Créations et abrogations de diplômes

- Abrogation du CAP Outillages en moules métalliques (dernière session 2025).
- [Bac pro Métiers de la logistique](#) (1^{re} session 2028) remplace le bac pro Logistique (dernière session 2027).
- Abrogation du BP Techniques de laboratoire de recherche (deux options) (dernière session 2025).
- Abrogation du BPA Travaux de l'élevage canin et félin.
- [BPA Conducteur d'engins forestiers](#) remplace le BPA Travaux forestiers spécialité conduite de machines forestières à la rentrée 2025.

Apprentissage

→ Aide à l'apprentissage

Les modalités de l'aide financière octroyée pour le recrutement d'un apprenti évoluent en 2025. Pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 24 février 2025 (et jusqu'au 31 décembre 2025), une aide exceptionnelle est accordée aux employeurs par l'État :

- 5 000 euros maximum pour les entreprises de moins de 250 salariés pour la préparation d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle équivalant au moins au niveau 5 et au plus au niveau 7 ;

- 2 000 euros maximum pour les entreprises de 250 salariés et plus pour la préparation d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7. Cette aide est versée uniquement pour la première année d'exécution du contrat.

À noter : quelle que soit la taille de l'entreprise, ce montant est porté à 6 000 euros maximum pour les contrats conclus avec une personne reconnue travailleur handicapé.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} juillet 2025, les employeurs devront s'acquitter d'un reste à charge de 750 euros pour les formations en apprentissage dès lors que le diplôme ou titre à finalité professionnelle visé équivaut au moins au niveau 6 (Bac+3).

À consulter : le [site du ministère chargé du travail](#).

→ « La massification de l'apprentissage depuis 2018 : quels enseignements des études qualitatives ? »

Selon une note d'études publiée par France Compétences en janvier 2025, plusieurs facteurs expliqueraient la massification de l'apprentissage dans le supérieur et les TPME (très petites, petites et moyennes entreprises) constatée depuis la réforme de 2018 : les aides à l'embauche, l'accroissement de l'offre de certification (qui concerne notamment des certifications inscrites au RNCP à la demande) et la hausse du nombre et du profil des organismes de formation par apprentissage. 56 % de l'augmentation des embauches entre 2019 et 2020 seraient ainsi dues à l'aide exceptionnelle, qui a majoritairement profité aux apprentis du supérieur et aux plus petites entreprises.

La diversité des pratiques déployées pour favoriser une coordination des apprentissages entre centre de formation et entreprise est également questionnée. La moitié des entreprises employeuses indiquant n'avoir eu de contact avec l'OFA (Organismes de formation par apprentissage) qu'en début et en fin de contrat. À ces constats s'ajoute le taux de rupture des contrats, lui aussi en augmentation : 21 % des contrats commencés en 2022 ont été rompus au cours des 9 premiers mois d'exécution. Une augmentation qui pourrait s'expliquer par la moindre expérience des nouveaux OFA et employeurs en matière d'accompagnement.

Un bilan complet ne pourra cependant être dressé qu'une fois les données sur le devenir des apprentis post-réforme disponibles.

À lire : la [Note d'Étude](#) de France Compétences de janvier 2025.

→ La politique d'apprentissage et d'alternance : l'analyse de Stéphane Lembré, professeur d'histoire contemporaine

Dans [une analyse](#) de la progression spectaculaire de l'alternance, Stéphane Lembré évoque les défis financiers, pédagogiques et socio-culturels qui se présentent aux acteurs de l'alternance. Il évoque notamment la question de la formation des maîtres d'apprentissage, inégale, ainsi que de leur expérience professionnelle et de leur connaissance de l'entreprise parfois obsolètes ou lacunaires. Il plaide pour qu'une véritable pédagogie de l'alternance se mette en place.

Selon lui, l'accès à l'apprentissage reste freiné par des barrières et discriminations sexistes et racistes qui interviennent dans les procédures d'orientation, les représentations de l'apprentissage ou les comportements des entreprises.

L'approche homogénéisante des aides à l'apprentissage interroge : dans le supérieur, les formations privées bénéficient d'aides substantielles alors que les apprentis, à ce niveau, sont plutôt issus de milieux sociaux favorisés tandis que les difficultés (de maintien en formation, d'insertion) concerneraient plutôt le secondaire. Stéphane Lembré préconise la mise en œuvre d'un modèle de régulation du secteur, en proie à des logiques d'opportunité, visant à garantir la qualité des formations et des certifications, à sécuriser les parcours, à lutter contre les inégalités et les discriminations à l'entrée, les abus ou encore les ruptures de contrats.

→ Apprentissage transfrontalier

En application de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) de 2022, un [décret du 28 mars 2025](#) détail les modalités de mise en œuvre de l'apprentissage transfrontalier selon que le contrat d'apprentissage est conclu avec un employeur établi dans le pays frontalier ou sur le territoire national, notamment en termes de durée de contrat et de rémunération. La durée d'un contrat transfrontalier signé avec un employeur français peut ainsi être inférieure à 6 mois et supérieure à 3 ans (sans pouvoir excéder 5 ans), afin de tenir compte de la durée du cycle de formation s'appliquant dans le pays frontalier.

Un Opco (Opérateur de compétences) unique est désigné pour la gestion et la prise en charge financière de la formation (si l'employeur est établi dans un pays frontalier). Plusieurs adaptations concernent par ailleurs les dispositions applicables à la formation des apprentis en situation de handicap et des sportifs de haut niveau (aménagements de la durée du contrat, de l'organisation de la formation...). Le cadre de l'apprentissage transfrontalier reste largement lié aux conventions établies entre pays.

Insertion / Emploi / Formation

→ Réorientations précoces : un jeune sur quatre souhaite changer de métier

Selon l'enquête « Génération » du Céreq, un quart des diplômés de formation initiale en 2017 ont envisagé de changer de voie, et ont entrepris des démarches en ce sens entre 2020 et 2023. Les facteurs qui motivent ce souhait de réorientation se trouvent à la fois du côté du marché du travail et de l'emploi (difficultés à trouver un emploi, conditions de travail difficiles, etc.) et des aspirations personnelles de l'individu.

Parmi les motifs de réorientation les plus fréquents, figure en tête de liste l'attraction pour un autre domaine professionnel (84 %), suivie par le désir de donner plus de sens à son travail (77 %) ainsi que la volonté de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle et d'améliorer ses conditions de travail (67 % dans les deux cas). 58 % des jeunes expriment également le souhait d'augmenter leur rémunération. Ces réorientations précoces s'avèrent bénéfiques lorsqu'elles ont pu être menées à leur terme.

À lire : [Céreq Bref n° 467](#) de mars 2025.

IA Intelligence artificielle

→ Ressources documentaires dédiées à l'IA

Le département Ressources documentaires et données a créé un dossier d'actualités dédié « [L'intelligence artificielle : métiers et formations](#) » sur OnisepDoc.

→ Baromètre du numérique édition 2025

Le Baromètre du numérique est une étude annuelle réalisée par le CREDOC sur la diffusion des équipements numériques, l'évolution de leurs usages et la perception de leur empreinte environnementale. Cette étude souligne notamment que les internautes, quel que soit le mode de connexion, n'ont jamais été aussi nombreux. Par exemple, 94 % des 12 ans et plus se connectent désormais à Internet (+3 points par rapport à 2023), et 82 % tous les jours.

Les réseaux mobiles deviennent également le mode de connexion principal, en particulier chez les plus jeunes : 19 % des 18-24 ans (+9 points par rapport à 2020) et 15 % des 25-39 ans (+7 points par rapport à 2020) utilisent exclusivement leur connexion mobile pour accéder à Internet. Sur les usages d'Internet, l'étude aborde spécifiquement la question du recours à l'intelligence artificielle.

En ce qui concerne les équipements, l'étude indique que les smartphones concentrent la majorité des pratiques numériques. L'étude évoque aussi les modes de visionnage des programmes télévisés, ainsi que l'évolution des habitudes en matière de contenus radiophoniques et audio. Enfin, concernant l'empreinte carbone liée à la consommation de données, l'étude souligne que cette information reste encore trop méconnue.

À consulter : le [baromètre du numérique](#) sur le site de l'Arcep.

Jeunesse

→ Les politiques publiques en faveur des jeunes

La Cour des comptes a publié en mars son rapport annuel 2025 sur les politiques publiques en faveur des jeunes. En effet, les 15-25 ans représentent aujourd'hui 9 millions de personnes, soit 13,2 % de la population.

Le rapport est structuré autour de 4 thématiques : l'accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi (orientation au collège et au lycée, obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, prévention de l'échec en premier cycle universitaire, accès des jeunes des territoires ruraux à l'enseignement supérieur), l'aide à l'entrée dans la vie active et à l'autonomie (emploi des jeunes, accès au logement...), les politiques de prévention à destination des jeunes (accès au sport, maisons des adolescents...) et l'apprentissage de la citoyenneté et l'intégration dans la société.

Pour chacune de ces thématiques, la Cour des comptes émet des conclusions et des recommandations. Sur l'orientation au collège et au lycée par exemple, le rapport recommande que la répartition des compétences entre l'État et les régions soit clarifiée. Les réponses de la ministre de tutelle (qui évoque notamment le développement de la plateforme Avenir(s) et du module MonProjetSup) et de la présidente de Régions de France sont jointes au rapport.

À consulter : le [rapport annuel](#) en ligne sur le site de la Cour des comptes.

→ « Un jeune bien orienté, un succès pour tous »

Le Medef a présenté, le 17 mars, un guide visant à rapprocher les aspirations des jeunes des besoins des entreprises. Ce document met en avant six constats, tels que les difficultés rencontrées par les enseignants, les parents et les jeunes face aux questions d'orientation, ou encore le fait que les questions d'affectation monopolisent l'attention et suscitent de l'anxiété.

Il identifie également 3 grands enjeux :

- faire de l'orientation une grande cause nationale autour d'une stratégie concertée ;
- renouveler les représentations des filières de formation et des métiers pour lutter contre l'ensemble des biais, obstacles à une orientation réussie ;
- développer la contribution des acteurs du monde économique aux parcours d'orientation.

Ces constats donnent lieu à 14 propositions de la part du Medef.

À lire : [le guide](#) en ligne sur le site du Medef.

Retrouvez les derniers numéros de Flash Info
Mon orientation en ligne sur [OnisepDoc](#).

Mon orientation en ligne (MOEL) est un service gratuit d'aide à l'orientation qui apporte des réponses personnalisées par mél, tchat et téléphone.
Pour plus d'informations : www.monorientationenligne.fr.

Rédaction : Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji.